

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 FEVRIER 2021

**PRESENTS :** BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. LEROUX MM. CHARRIER D. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. GODARD C. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

**ABSENTES REPRESENTEES :** Madame LECOMTE Nathalie par Madame BOISSELIER Pascale, et Madame MALLET Pauline par Monsieur BONNET Anthony.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur ROUY Aurélien.

## **CONVENTION OGEC ST JOSEPH DES HERBIERS - COMMUNE – PARTICIPATION – ELEVE SCOLARISE EN CLASSE SPECIALISEE ULIS**

L'OGEC des HERBIERS propose à la Commune de la BOISSIERE une convention de partenariat, pour participer financièrement aux dépenses de fonctionnement de la classe spécialisée dite ULIS de l'école élémentaire privée SAINT JOSEPH LE BRANDON, un élève de la BOISSIERE y étant scolarisé sur l'année 2020-2021. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette sollicitation, comme il l'a déjà fait dans le même cas pour deux élèves inscrits en classes ULIS de l'école privée SAINT JEAN-BAPTISTE de MONTAIGU, ce type d'enseignement adapté n'existant pas à l'école privée NOTRE-DAME DES BUIS de la BOISSIERE. Le montant de la participation financière accordée est adossé à celui octroyé à l'OGEC de la BOISSIERE pour un élève scolarisé cette année en classe élémentaire de l'école, à savoir 674 euros pour une année scolaire complète.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la Préfecture a communiqué les montants de coûts moyens par élève des classes d'écoles publiques de la Vendée sur 2020-2021 .... 439 euros par élève en primaire, et 924 euros par élève en maternelle (soit une moyenne simple de 681,50 euros par élève).

## **CREATION D'UN POSTE A TNC – ACCOMPAGNEMENT-SURVEILLANCE ET ANIMATION AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Faisant suite aux nombreux problèmes constatés lors de la pause méridienne au restaurant scolaire (comportements inadaptés de certains enfants, violences physiques, verbales ...), le bureau municipal souhaite faire un essai de prise en charge des élèves avec un agent récemment recruté par l'Association Enfance Jeunesse, Monsieur Valentin CHANSON, une fois le déjeuner terminé. Cet animateur aurait (outre les charges de surveillance-accompagnement classiques), la mission d'occuper les enfants lorsqu'ils sont plus ou moins livrés à eux-mêmes sur la cour. A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal qui l'accepte, de décider de la création de poste à temps non complet (5 heures par semaine) qui n'existe pas encore, cette expérimentation pouvant ensuite se faire soit à la faveur d'un remplacement, soit sur la base d'un poste additionnel en Contrat à Durée Déterminée jusqu'aux vacances d'été 2021. Un bilan sera ensuite effectué sur l'intérêt de cette démarche qui pourra ou non être renouvelée.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

Les diverses commissions concernées (Finances, Sports, Action Sociale) ont élaboré lors de deux réunions une proposition d'attribution de subventions aux associations de la BOISSIERE et autres pour 2021 qui a été soumise aux membres du Conseil lors de la réunion. Ceux-ci ont validé ces propositions qui sont reprises ci-après :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021  
BUDGET COMMUNAL**

<b>Associations</b>	<b>Subventions votées en Janvier 2021</b>
<b>SPORT</b>	
EB FOOT	1 200 €
TENNIS CLUB LA BOISSIERE	455 €
ABV	600 €
BADMINTON	100 €
ST LOUIS GYM CHAVAGNES	250 €
BASKET DE LA GUYONNIERE	180 €
AJA GYM	100 €
<b>ANIMATION-LOISIRS</b>	
SOCIETE DE CHASSE	360 €
AICP	150 €
UNC/AFN	200 €
ASSOCIATION LA CICADELLE	150 €
LE PETIT THEATRE	1 000 €
ECOLE DE MUSIQUE	400 €
FOYER RURAL/ K DANSE	1 200 €
AEJBM - SERVICE MULTISPORTS	600 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	3 700 €
<b>EDUCATION...</b>	
OGEC - CLASSES DECOUVERTES	3 270 €
OGEC - COURSES PEDESTRES	300 €
APEL	210 €
<b>SOCIAL</b>	
COS TERRES DE MONTAIGU	385 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 810,00 €</b>

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021  
BUDGET DU CCAS**

<b>Associations</b>	<b>Subventions votées en Janvier 2021</b>
<b>SOCIAL</b>	
LES AMIS D'OXALIS	380 €
MDAV	103 €
PROTECTION CIVILE MONTAIGU	300 €
AREAMS	50 €
SECOURS POPULAIRE Français	200 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
SOLIDARITE PAYSANS 85	110 €
ASSO. LES AMIS DE LA SANTE	150 €
France ADOT - DONS D'ORGANES	55 €
FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES	55 €
AMAD DES 3 CHEMINS - LES ESSARTS	70 €
<b>DIVERS</b>	
DONNEURS DE SANG	160,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 833,00 €</b>

**PRECISIONS :** certaines demandes qui pourraient être déposées ces prochaines semaines (Buxia Environnement, ADMR ...) seront étudiées ultérieurement.

## **MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS-LOCAUX COMMUNAUX POUR 2021-2022**

Une actualisation des loyers mensuels des logements ou locaux communaux gérés par la Commune et le CCAS pour 2021-2022, est validée par le Conseil Municipal. Ces loyers révisés seront les suivants :

- **Logement du 1, rue de la Poste** : **389 euros par mois**  
(à partir du 1/10/2021)
- **Locaux du 3, rue de la Poste** : **745 euros par mois** (montant fixé à l'origine pour le contrat enfance jeunesse, mais qui ne donne pas lieu à recouvrement)  
(à partir le 1/5/2021)
- **T1 du Foyer Soleil (6)** : **250 euros par mois**  
(à partir du 1/7/2021)
- **T1 bis du Foyer Soleil (11)** : **310 euros par mois**  
(à partir du 1/7/2021)
- **Garages du Foyer Soleil (5)** : **21 euros par mois**  
(à partir du 1/7/2021)

- **Participation Entretien du Foyer Soleil :** 22 euros par mois  
(à partir du 1/7/2021)
- **Locaux du 8 bis rue de Clisson :** le loyer mensuel fixé l'an passé à 747,54 euros, pour trois professionnelles de santé (charges comprises), sera révisé automatiquement sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans les contrats de location (+ 1,09 %), ce qui donne 755,68 euros par mois.  
(à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2021)
- **Boulangerie :** le loyer mensuel fixé en 2020 à 834,81 euros ht, a été révisé automatiquement sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans le contrat de location (+ 0,90 %), ce qui donne 835,53 euros ht par mois.  
(à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021)
- **Restaurant :** le loyer mensuel fixé en 2020 à 886,98 euros ht, a été révisé automatiquement sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans le contrat de location (+ 0,90 %), ce qui donne 887,75 euros ht par mois.  
(à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021)
- **Cabinet de sage-femme :** le loyer mensuel a été fixé en 2020 à 291,67 euros ht. Il sera automatiquement révisé en Décembre 2021, sur la base de l'évolution de l'indice de référence indiqué dans le bail de location.  
(depuis le 15 Décembre 2020)

## **CONTRAT VENDEE TERRITOIRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - DOSSIER DE DEMANDE - AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DE LA RENAUDIÈRE ....**

Le Département de la Vendée a fait savoir dans le courant du second semestre 2020, qu'il avait accordé à titre exceptionnel à la Commune au titre du Contrat Vendée Territoire dit de relance, une subvention de 36 413,87 euros, à charge pour elle de déposer un dossier de demande simplifié auprès de ses services avant la fin du mois d'Avril 2021, sur les thématiques éligibles en matière de dépenses ou travaux. Le Conseil Municipal décide donc d'établir une demande pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Renaudière et du carrefour du Ribatet (\*), évalués à 313 496 euros ht (travaux sur réseaux d'eaux pluviales inclus), sur la base du marché attribué à l'entreprise EIFFAGE MIGNE TP de la BOISSIERE DE MONTAIGU.

(\*) la Commune a déjà obtenu une aide financière de 10 000 euros du Fonds des Amendes de Police pour la réalisation du plateau-ralentisseur prévu à ce carrefour.

Concernant le planning de réalisation de l'ensemble des travaux (réfection des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, effacement des réseaux aériens et de la ligne HTA, éclairage public, travaux de voirie ...), il vient d'être revu afin de permettre une reprogrammation complète sur 2021, ENEDIS n'acceptant de financer 88 % de la suppression de la ligne HTA qui va de la rue de la Renaudière à l'Espace des Moulins, que si elle est effectuée cette année. Le calendrier sera donc le suivant :

- . Travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en Juin-Juillet 2021 (par la Sté EIFFAGE MIGNE TP),
- . Effacement des réseaux (dont HTA) et éclairage public, de fin Août au 15 Octobre 2021,
- . Aménagement de voirie de la mi-October à fin Décembre 2021.

## ZH DES ECOTAIS 3 :

### FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS

Tous les éléments nécessaires (\*) au calcul du prix de revient des travaux d'aménagement et de viabilisation du lotissement communal des Ecotais 3 étant connus, le Conseil Municipal décide de fixer les prix de vente des lots (hors lot réservé à Vendée Habitat pour des logements locatifs sociaux), en fonction de leur situation relative, comme indiqué ci-après.

## TABLEAU – PRIX DE VENTE DES LOTS

<u>Lot n°</u>	<u>Surfaces en m2</u>	<u>Prix ttc au lot</u>
1	325	32 825,00 €
2	325	32 825,00 €
3	358	36 158,00 €
4	375	37 875,00 €
5	425	42 925,00 €
6	550	52 797,80 €
7	429	41 182,28 €
8	411	39 454,36 €
9	371	35 614,52 €
10	371	35 614,52 €
11	389	35 400,56 €
12	708	59 469,17 €
13	401	38 494,40 €
14	322	30 910,71 €
15	322	30 910,71 €
16	324	31 102,70 €
17	325	31 198,70 €
18	325	31 198,70 €
19	350	33 598,60 €
20	350	33 598,60 €
21	350	33 598,60 €
22	510	48 957,96 €
23	320	30 718,72 €
24	311	29 854,76 €
25	301	28 894,80 €
26	344	33 022,62 €
27	591	53 783,36 €
28	366	33 307,46 €
HLM	1378	79 200,00 €

(\*) coût du foncier, des travaux (voirie-réseaux divers, espaces verts et clôtures, réseaux électrique, téléphonique, d'eau potable, de fibre optique, d'éclairage public, lampadaires, honoraires de la maîtrise d'œuvre ... etc).

Les lots n'étant cependant pas encore bornés de manière définitive, les plans destinés aux acheteurs ne sont pas encore disponibles. La date de mise en commercialisation officielle sera donc communiquée ultérieurement.

### ***DEPOT DES PIECES DU LOTISSEMENT CHEZ LE NOTAIRE ET AUTORISATION DE VENTE DES LOTS***

La Commune, afin de pouvoir commercialiser les lots du lotissement des Ecotais 3, doit remettre au notaire qui sera chargé de préparer les actes authentiques de vente (Maître GRELEAUD de MONTAIGU-VENDEE), les différents éléments en rapport avec ce dossier (permis d'aménager, plans divers, délibérations diverses ....), un acte officialisant ce dépôt de pièces devant être établi. Le Conseil Municipal autorise donc par délibération Monsieur le Maire à signer cet acte, et à vendre l'ensemble des terrains sans qu'il soit besoin de revenir à chaque cession devant l'assemblée.

Concernant les logements locatifs programmés par Vendée Habitat, le cabinet d'architecture 6K de la ROCHE SUR YON qui a été retenu remettra en mairie d'ici quelques jours une ou plusieurs esquisses du projet, pour avis.